



Tp 2009, sarl radié en 2010

Par **Androw**, le **28/01/2011 à 18:00**

Bonjour à tous,

Voilà un petit résumé de la situation : une SARL sans activité immatriculée début 2004 radié mi 2010, domicilié au domicile du gérant.

Nous trouvons aujourd'hui une courrier déposé dans la boîte aux lettres, sans enveloppe, d'un huissier du trésor, demandant le paiement immédiat de la taxe professionnelle pour l'année 2009.

Peut-il saisir les meubles du domicile ?
S'il y a des recours, quels sont-ils ?

Merci d'avance

Androw

Par **fabienne034**, le **28/01/2011 à 18:08**

la SARL peut être en redressement 6mois après sa radiation

toutefois elle n'a plus de siège

donc rien sur vos meubles

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>

Par **Androw**, le **28/01/2011** à **18:45**

Merci de votre réponse.

La radiation a eu lieu il y a plus de 6 mois.

Que faire si l'huissier se présente ?

Y-a-t-il un moyen d'arrêter la procédure ?

Merci encore